



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 14 février 2018

Après délibération, le Conseil municipal

18.03 Sur proposition de Mme Martine CATTIN, secrétaire de séance, **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2018.

(Unanimité "Pour")

18.04. DONNE mandat à M. le Maire pour défendre les intérêts de la commune dans l'instance intentée devant la Cour de cassation - PARIS (75) par M. Gérard BELPERIN, Mme Christiane FLORENT épouse BELPERIN et Mme Myriam LOMBARDINI. **DÉCIDE de confier la charge de représenter la commune** par devant cette instance à la **SCP THOUVENIN-COUDRAY-GRÉVY**, avocats auprès du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, 13 rue du Cherche Midi à PARIS (75006)

(Unanimité "Pour")

18.05. Considérant la nécessité de créer un emploi permanent permettant d'assurer les missions de gestion administrative, budgétaire et comptable de la collectivité telles que définies dans la fiche du poste de « responsable comptabilité et paie ». **DÉCIDE la création**, à compter du 1er février 2018, d'un emploi permanent de rédacteur principal de 1° classe à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu. **AUTORISE M le Maire** ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

(Unanimité "Pour")

18.06. Considérant l'intérêt que présente le service de remplacement proposé par le Centre de Gestion du Territoire de Belfort (CDG90) pour la commune, **DÉCIDE de souscrire** au service de remplacement du CDG90. **APROUVE**, telle que proposée, la convention à intervenir entre la commune et le CDG90. **AUTORISE M le Maire** ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

(Unanimité "Pour")

Vu pour être affiché ce jour, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

EVETTE/SALBERT le 15 février 2018

Le Maire,


Bernard GUILLEMET

